



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux juillet à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize juillet deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC7-8-65

OBJET : FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs. TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul et RENAUD Olivier

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Pascal BENOIT a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024BC7-8-65

OBJET : FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Conformément à l'article 5 - III - 10 des statuts de la Communauté de Communes, nous sommes compétents pour faire bénéficier les communes de fonds de concours communautaires pour les travaux de gros entretien ou de modernisation des installations sportives **existant au 1^{er} janvier 2002** :

- les terrains de jeux (principal et entraînement),
- les tribunes attenantes,
- les vestiaires attenants,
- les Club-House attenants,
- les éclairages des terrains de jeux,

dans les conditions suivantes :

- un projet par an par commune au maximum
- dépense subventionnable plafonnée par projet à 152 000 € HT
- taux de fonds de concours de 40%

C'est dans ce cadre, que la commission prospective financière s'est réunie le 17 Juillet 2024 et propose les projets suivants :

🗺️ **Commune d'AUVILLAR**

Boulodrome Tranche 2

- Montant des travaux : 19 540,00 € HT
- Fonds de concours sollicité : 35,00 %
- **Fonds de concours proposé à 35,00 % : 6 839,00€**

🗺️ **Commune de MALAUSE**

Eclairage Stade Municipal

- Montant des travaux : 92 303,30 € HT
- Fonds de concours sollicité : 29,00 %
- **Fonds de concours proposé à 29,00 % : 26 768,00€**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer les participations suivantes :

- **pour les églises classées ou inscrites** à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques nous pourrions intervenir sous forme de fonds de concours à hauteur de 50% de la part restant à la charge de la commune, une fois les diverses subventions « Etat, Région, Conseil Départemental » déduites,

- **pour le petit patrimoine rural de caractère** (lavoir, pigeonnier, moulin ...) nous pourrions intervenir à même hauteur que le Conseil Départemental.

En ce qui concerne les modalités de mise en œuvre de ces politiques, l'Assemblée a décidé de donner délégation au Bureau pour l'attribution des fonds de concours après avis des commissions compétentes, et d'autoriser le Président à signer les arrêtés correspondants après décision du Bureau.

C'est dans ce cadre, que la commission prospectives financières s'est réunie le 17 Juillet 2024 et propose les projets suivants :

I – ECLAIRAGE PUBLIC INTRA MUROS ET ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

📍 COMMUNE D'AUVILLAR

Travaux éclairage public tranche 2024

- Montant HT des travaux : 38 486,00 €
- Fonds de concours sollicité 16,6 %
- Fonds de concours proposé : 16,6 % : **6 389,00 €**

📍 COMMUNE DE GRAYSSAS

Eclairage public centre bourg

- Montant HT des travaux : 15 641,13 €
- Fonds de concours sollicité 40 %
- Fonds de concours proposé : 40 % : **6 256,00 €**

📍 COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Enfouissement réseaux programme 2024

- Montant HT des travaux : 83 573,37 €
- Fonds de concours sollicité 30 %
- Fonds de concours proposé : 30 % : **25 072,00 €**

Eclairage public programme 2024

- Montant HT des travaux : 160 452,71 €
- Fonds de concours sollicité 34 %
- Fonds de concours proposé : 34 % : **54 554,00 €**

II – PLACES INTRA MUROS

📍 COMMUNE DE GRAYSSAS

Aménagement place de la Mairie : Extension

- Montant HT des travaux : 13 675 €
- Fonds de concours sollicité 40 %
- Fonds de concours proposé : 40 % : **5 470,00 €**

5. **COMMUNE DE VALENCE D'AGEN**

Aménagement Place du Colombier Tranche 2

- Montant HT des travaux : 25 063,90 €
- Fonds de concours sollicité 40 %
- Fonds de concours proposé : 40 % : **10 026,00 €**

III – TROTTOIRS – CHEMINEMENTS LE LONG DE ROUTES DEPARTEMENTALES

5. **COMMUNE DE MALAUSE**

Aménagement Centre bourg – Tranche 2

- Montant HT des travaux : 294 129,00 €
- Fonds de concours sollicité 27,5 %
- Fonds de concours proposé : 27,5 % : **80 885,00 €**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer les participations suivantes

5. **COMMUNE D'AUVILLAR**

Travaux éclairage public tranche 2024

- Montant HT des travaux : 38 486,00 €
- Fonds de concours sollicité 16,6 %
- Fonds de concours proposé : 16,6 % : **6 389,00 €**

5. **COMMUNE DE GRAYSSAS**

Eclairage public centre bourg

- Montant HT des travaux : 15 641,13 €
- Fonds de concours sollicité 40 %
- Fonds de concours proposé : 40 % : **6 256,00 €**

5. **COMMUNE DE VALENCE D'AGEN**

Enfouissement réseaux programme 2024

- Montant HT des travaux : 83 573,37 €
- Fonds de concours sollicité 30 %
- Fonds de concours proposé : 30 % : **25 072,00 €**

Eclairage public programme 2024

- Montant HT des travaux : 160 452,71 €
- Fonds de concours sollicité 34 %
- Fonds de concours proposé : 34 % : **54 554,00 €**

II – PLACES INTRA MUROS

COMMUNE DE GRAYSSAS

Aménagement place de la Mairie : Extension

- Montant HT des travaux : 13 675 €
- Fonds de concours sollicité 40 %
- Fonds de concours proposé : 40 % : **5 470,00 €**

COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Aménagement Place du Colombier Tranche 2

- Montant HT des travaux : 25 063,90 €
- Fonds de concours sollicité 40 %
- Fonds de concours proposé : 40 % : **10 026,00 €**

III – TROTTOIRS – CHEMINEMENTS LE LONG DE ROUTES DEPARTEMENTALES

COMMUNE DE MALAUSE

Aménagement Centre bourg – Tranche 2

- Montant HT des travaux : 294 129,00 €
- Fonds de concours sollicité 27,5 %
- Fonds de concours proposé : 27,5 % : **80 885,00 €**

Fait à Valence d'Agen, le 22 juillet 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 23 juillet 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Golfech

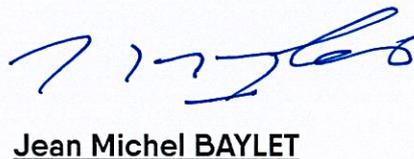
Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Pascal BENOIT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **29 JUIL. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **29 JUIL. 2024**

AR Préfecture

FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20240722-2024BC7_8_65-DE

Numéro d'acte : 2024BC7_8_65

Date de décision : 22/07/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-8-0-0-0 (Finances locales / Fonds de concours)

Fichier acte : 2024BC7-8-65- FONDS DE CONCOURS EN MATIERE DEQUIPEMENTS SPORTIFS.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 29/07/2024 11:39:29

Date de réception de l'AR : 29/07/2024 11:39:46